



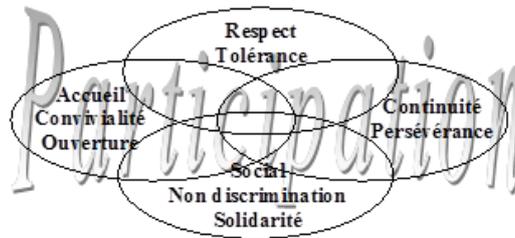
Activités Enfance (4/10 ans) des Amis des Bauges Règlement intérieur et conditions financières 2015

L'Association « Les Amis des Bauges » est organisatrice de nombreuses activités pour les enfants du Canton. Afin d'organiser au mieux ses activités, un règlement Intérieur des activités Enfance est mis en place dont les formalités vous sont présentées dans ce document.

PROJETS EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE

Les projets éducatifs et pédagogiques du centre socioculturel des Amis des Bauges sont disponibles à l'accueil, rue du Capitaine de Courson.

Le projet éducatif de l'association définit les valeurs que l'association souhaite transmettre par son action sur le territoire et les objectifs poursuivis par l'équipe bénévole et salariée des Amis des Bauges.



Le projet pédagogique est spécifique aux activités Enfance. Il est lui aussi disponible à l'accueil des Amis des Bauges et est en quelque sorte la carte d'identité des activités. Vous y trouverez entre autres les informations suivantes : objectifs pédagogiques, organisation de la journée type, composition de l'équipe encadrante, présentation des locaux, les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs, les règles de vie quotidienne...)

INSCRIPTIONS AUX ACTIVITES

L'inscription de chaque enfant doit être enregistrée à l'accueil des Amis des Bauges préalablement aux activités. Toute inscription ne sera définitive qu'après le retour du dossier complet de l'enfant et le paiement anticipé des activités à venir. Les plaquettes d'inscription seront mises à disposition au centre socioculturel des Amis des Bauges.

Pour fréquenter les activités, les enfants (ou leur famille) sont invités à adhérer à l'association « Les Amis des Bauges ». Chaque famille doit aussi remplir, pour chaque, un dossier d'inscription contenant :

- Une fiche d'autorisations parentales (intervention en cas d'urgence, droit à l'image, participation aux activités,...)
- Une fiche sanitaire
- Une fiche de renseignements (adresse, contacts, numéro d'allocataire...)

= l'ensemble des informations demandées seront transmises via un dossier unique appelé « fiche annuelle d'inscription aux activités Enfance »

Ensuite pour chaque activité, les familles devront transmettre à l'association :

- Une fiche d'inscription aux activités (contenant toutes les informations liées à l'action : lieu, dates, coût...)
- Le règlement anticipé de l'activité

Pour les sorties, les inscriptions seront retenues dans l'ordre de prise de contact auprès de l'accueil des Amis des Bauges (Une liste d'attente sera créée dans l'attente de l'inscription définitive). Toute inscription doit se faire à l'accueil des Amis des Bauges et sera définitive après retour du dossier complet et du paiement des sorties)

Concernant le matériel personnel des participants :

L'association encourage les participants à ne pas apporter lors des activités, du matériel personnel de valeur (téléphones portables, MP3, bijoux...). Ainsi l'association décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration de matériel personnel qu'un participant aux activités aurait pris l'initiative d'apporter malgré cette recommandation.

ADHESION & TARIFS

Les activités Enfance sont gérées par l'association des Amis des Bauges. L'adhésion à l'association est annuelle et facturée lors de la 1^{ère} inscription (pour les familles ou enfants qui ne sont pas déjà adhérents)

"Les Amis des Bauges" est une association qui fonctionne grâce à l'implication de nombreux bénévoles, c'est pourquoi nous vous encourageons à prendre votre adhésion, ce qui vous donnera le droit de participer à la vie de l'association (apporter bénévolement vos idées, vos remarques, vos envies, vos compétences), d'être informé des activités proposées et de voter lors des Assemblées Générales. Les informations concernant l'adhésion sont disponibles à l'accueil des Amis des Bauges.

Afin de permettre à chacun de participer aux activités, le projet social des Amis des Bauges prévoit la tarification des activités (hors adhésion) en fonction du quotient familial. Pour 2014, les tranches suivantes sont retenues :

Tarif 4 : Quotient Familial (QF) > 1000

Tarif 3 : 788 < QF < 1000

Tarif 2 : 607 < QF < 788

Tarif 1 : QF < 607

Tarif Extérieur (Hors département) : Application du QF + surcoût (en fonction des activités)

Selon les activités, les tarifs peuvent évoluer. Les informations tarifaires concernant les différentes activités seront transmises sur les plaquettes d'informations diffusées largement sur le Canton (cf communication autour des activités jeunesse ci-dessous)

Les absences et désistements, après inscription à l'activité, ne seront pas remboursés, sauf cas de force majeure, ou sur présentation d'un certificat médical.

RENSEIGNEMENTS

L'association des Amis des Bauges souhaite permettre à l'ensemble des familles de s'investir dans l'organisation et l'évolution du projet de l'accueil de loisirs. Pour cela l'association organise régulièrement des temps d'échanges avec les familles du territoire, ouverts aux personnes souhaitant y participer.

Vous pouvez contacter Frédéric MARION, coordinateur Enfance Jeunesse aux Amis des Bauges au : 04.79.54.87.64 ou par mail à l'adresse frederic.marion@amisdesbauges.org

Accueil de loisirs Enfant (4/10 ans) des Amis des Bauges

L'accueil de loisirs est organisé par les Amis des Bauges. En tant qu'organisateur l'association a pour rôle de garantir à la fois la qualité éducative et la sécurité morale et physique des mineurs accueillis. Pour cela un cadre réglementaire est défini au niveau national. L'association et l'équipe d'animation veillent à sa mise en place.

Arrêté du 20 mars 1984 portant réglementation des centres de loisirs sans hébergement (modifié par l'arrêté du 27 juin 1996) > Titre II > Article 12

« Pour être habilités, les centres de loisirs sans hébergement doivent répondre aux conditions suivantes :

1. Existence d'un projet éducatif présentant :
 - Les objectifs éducatifs visés
 - Les modalités générales de fonctionnement du centre
 - Les activités possibles réalisables qui pourraient être proposées aux enfants
2. Existence d'une équipe d'animation qualifiée composée d'animateurs placés sous l'autorité d'un directeur.
3. Un effectif d'inscrits minimum de 8 enfants et maximum de 300 enfants »

Précisions autour du nombre de places d'accueil pour les moins de 6 ans en fonction de la visite de la PMI

LIEU D'ACCUEIL

L'accueil de loisirs des Amis des Bauges est organisé dans les locaux de l'ancienne école primaire de la commune de la Compôte. La mise à disposition de ces locaux fait l'objet d'une convention entre la municipalité de la Compôte et l'association des Amis des Bauges.

L'accueil de loisirs peut accueillir un maximum de 40 enfants âgés de 4 à 11 ans (16 places pour les enfants âgés de moins de 6 ans et 24 places pour les enfants âgés de plus de 6 ans)

N° de déclaration DDCSPP : 0730176CL000111

Lors des périodes d'accueil, une information est laissée sur la porte de l'accueil de loisirs quand les enfants et l'équipe d'animation sont en sortie (sorties à la journée, jeux extérieurs...)

PERIODES D'OUVERTURE & HORAIRES

Réglementairement, l'accueil de loisirs ne peut ouvrir les dimanches et jours fériés.

Les mercredis pendant les périodes scolaires

Du 7 Janvier au 16 Décembre 2015

Horaires du mercredi : l'accueil est ouverte de 11h30 à 18h30

Du lundi au vendredi pendant les petites vacances scolaires (hors vacances de Noël)

Hiver 2015 :

Du Lundi 9 au Vendredi 20 Février 2015

Printemps 2015:

Du Lundi 13 Avril au Vendredi 24 Avril 2015

Toussaint 2015 :

Du lundi 19 au Vendredi 30 Octobre 2015

Horaires d'ouverture de l'accueil pendant les petites vacances :

7 h 30 – 9 h : Accueil du matin (sur inscription spécifique, cf plaquette d'inscription) et arrivées échelonnées

9 h – 11 h 30 : Animations Matin

11 h 45 – 13 h 45 : Repas + temps calme

14 h – 16 h 30 : Animations après-midi + Goûter

16 h 30 – 18 h : Départs échelonnés + Accueil du soir (sur inscription spécifique, cf plaquette d'inscription)

FONCTIONNEMENT

L'accueil de loisirs a un rôle éducatif. Les projets éducatif et pédagogique sont élaborés par l'association (cf article projet éducatif et pédagogique en fin de document) Il propose des activités en lien avec les objectifs pédagogiques fixés par l'association et mis en œuvre par l'équipe d'animation.

L'accueil est un lieu de vacances, de détente, de découverte et de loisirs. Les enfants pourront donc y trouver leur place, en ayant du temps pour eux, en choisissant leur activité...

POUR LE BON DEROULEMENT DES ACTIVITES DU GROUPE, IL EST DONC NECESSAIRE DE RESPECTER LES HEURES DE DEBUT ET DE FIN D'ACCUEIL

• Formule JOURNEE avec repas : **9 h à 17h** (ou 11h45 à 17h les mercredis en périodes scolaires)

• Formule 1/2 journée sans repas :

Matin : départ à 11 h 30

Après-midi : arrivée entre 13 h 30 et 14 h

• Formule 1/2 journée avec repas :

Matin + repas : départ avant 14 h

Repas + Après-midi : arrivée pour 11 h 30

• Accueils du matin et du soir : **7 h 30 à 9 h et/ou 17 h à 18 h 00** (jusque 18h30 les mercredis en périodes scolaires)

Le responsable légal doit conduire l'enfant jusqu'à l'animateur, afin que celui-ci enregistre son arrivée. Ce n'est qu'à partir de ce moment que l'enfant sera pris en charge. De même le soir, il doit venir chercher l'enfant et signaler l'heure de départ à l'animateur.

En cas d'urgence, l'équipe encadrante dispose d'un téléphone portable pendant les périodes d'ouverture du centre : 06.45.28.98.30

S'il est impossible au responsable légal de venir chercher son enfant, il doit transmettre à l'équipe encadrante une autorisation signée, précisant les coordonnées de la personne à qui l'enfant doit être confié.

Les enfants avec autorisation parentale peuvent venir au centre, et le quitter, seuls.

INSCRIPTIONS :

L'inscription de chaque enfant doit être enregistrée à l'accueil des Amis des Bauges préalablement à la période d'accueil. Toute inscription ne sera définitive qu'après le retour du dossier complet de l'enfant et le paiement anticipé pour la période à venir.

Le dossier d'inscription est à remplir par les parents de l'enfant. En cas de séparation des parents, l'inscription sera faite en fonction de la situation du parent qui a la garde de l'enfant (tarification, domiciliation...).

Les plaquettes d'inscription seront mises à disposition au centre socioculturel des Amis des Bauges.

Les documents à transmettre pour que le dossier d'inscription soit complet sont les suivants (documents à transmettre pour chaque enfant) :

Pour l'année civile :

- Une fiche sanitaire
- Le numéro d'allocataire CAF (MSA ou autre) de la famille
- Un justificatif CAF (MSA ou autre) du Quotient Familial de la famille pour les familles souhaitant bénéficier d'une tarification adaptée à leurs revenus
- Une fiche d'autorisations parentales

Pour chaque période :

- La grille de présences de l'enfant pendant la période
- Le paiement du séjour

Pour les sorties, en fonction du nombre de places, priorité sera donnée aux enfants fréquentant régulièrement l'accueil de loisirs.

FACTURATIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Une facture peut être établie pour chaque période d'ouverture (précision à apporter sur la fiche d'inscription). Le paiement se fait auprès de l'accueil du centre socioculturel des Amis des Bauges (Rue du Capitaine de Courson 73630 LE CHATELARD) préalablement à la période d'accueil.

Dans tous les cas, les paiements seront établis à l'ordre des Amis des Bauges.

Les absences et désistements ne seront pas remboursés, sauf cas de force majeure, et sur présentation d'un certificat médical.

Les accueils de loisirs sont en partie financés par la CAF et la MSA, qui accorde un soutien directement aux structures d'accueil (aide financière intégrée aux tarifs proposés par les Amis des Bauges), raison pour laquelle l'association demande aux familles de lui transmettre leur numéro d'allocataire à l'inscription.

Suivi sanitaire des enfants :

- A l'inscription, les familles transmettent à l'équipe d'animation toutes les informations nécessaires au bon déroulement du séjour via la fiche sanitaire de liaison
- Un animateur sera chargé en particulier du suivi sanitaire des enfants et de faire le lien avec les familles si nécessaire
- En cas de maladie virale déclarée chez eux, il est demandé aux parents de le signaler afin que les autres familles en soient informées.
- En cas d'urgence, le médecin le plus proche ou le SAMU sera appelé, et les frais engagés seront pris en charge par la famille.
- Aucun médicament ne sera donné aux enfants sans une ordonnance médicale

TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Le prix du repas (non inclus dans les tarifs ci-dessous), est de €. La restauration est assurée par un prestataire extérieur (transport en liaison chaude).

Tarifs appliqués pendant les petites vacances scolaires :

Grilles des tarifs :	Quotient Familial	Journée	½ journée	Forfait semaine
Tarif 4	QF > 1000	15 €	8 €	70 €
Tarif 3	788 < QF < 1000	12 €	6,5 €	55 €
Tarif 2	607 < QF < 788	9 €	5 €	40 €
Tarif 1	QF < 607	6 €	3,5 €	25 €

Tarifs appliqués les mercredis pendant les périodes scolaires :

Grilles des tarifs :	Quotient Familial	Journée	Forfait cycle
Tarif 4	QF > 1000	11 €	Le montant du forfait cycle est calculé de la manière suivante : (Nombre de mercredi du cycle * tarif journalier appliqué) – 10 €
Tarif 3	788 < QF < 1000	9.5 €	
Tarif 2	607 < QF < 788	8 €	
Tarif 1	QF < 607	6.5 €	

Pour les personnes vivant hors de la Savoie :

Les personnes qui résident de manière permanente à l'extérieur du département de la Savoie peuvent participer aux activités de l'accueil de loisirs dans la limite de 20% des places par activité, ou s'il reste des places.

Elles se verront appliquer un tarif différencié. Le tarif en fonction du QF leur sera appliqué, majoré de 3 € pour une journée ou de 1.50 € pour une demi-journée, puisque l'accueil de Loisirs ne pourra bénéficier de la prestation vacances de la CAF de Savoie.